

BNP PARIBAS ET LES DROITS HUMAINS

JUILLET 2024



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

TABLE DES MATIERES

1. Contexte.....	3
2. Cadres de référence.....	3
1. Principes généraux.....	3
2. Gouvernance.....	3
3. Parties prenantes.....	4
1. Collaborateurs.....	4
2. Fournisseurs et sous-traitants.....	4
3. Clients particuliers.....	5
4. Clients entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe investit pour le compte de tiers.....	5
5. Communautés locales.....	5
6. Dialogue avec les parties prenantes et dispositif d'alerte éthique.....	6



1. CONTEXTE

Institution financière de premier plan, BNP Paribas accompagne chaque jour ses millions de clients, tant individuels qu'entreprises et institutions financières, grâce à l'engagement et à l'expertise de ses collaborateurs. De façon large, ses parties prenantes incluent également ses fournisseurs, ainsi que les communautés pouvant être impactées par les activités des entreprises que le Groupe accompagne, par le biais de ses activités de financement et d'investissement. Dès 2012, à travers sa *Déclaration relative aux droits de l'Homme*, BNP Paribas reconnaissait l'importance du respect des droits humains dans la conduite des affaires.

Dans sa raison d'être, BNP Paribas précise notamment que le Groupe : « dialogu[e] avec [ses] parties prenantes et [a] des objectifs sociaux et environnementaux en ligne avec des références largement admises par le monde qui [l'] entoure, tels que les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, ou par [sa] communauté professionnelle, tels que les Principes pour la Banque Responsable ou les Principes pour l'Investissement Responsable. »

Soucieux de maintenir un dialogue constructif avec ses parties prenantes, tant internes qu'externes, sur ce sujet majeur, et d'agir à chaque instant en accord avec sa raison d'être, le Groupe BNP Paribas a tenu à exprimer publiquement par le présent document les principes guidant l'action du Groupe en matière de droits humains.

Le présent document est un document d'information générale visant à décrire l'approche retenue par BNP Paribas en matière de droits humains et la démarche dans laquelle s'inscrivent les politiques et engagements pris par le Groupe.

2. CADRES DE REFERENCE

1. Principes généraux

BNP Paribas estime que la responsabilité première en matière de protection des droits humains incombe aux Etats et à leurs gouvernements et reconnaît que les entreprises ont elles aussi un rôle important à jouer.

BNP Paribas s'engage à respecter les droits humains, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Ces droits servent de référence au Groupe dans toutes ses activités, dans tous les pays où il exerce, et dans toutes les relations qu'il entretient avec ses parties prenantes (collaborateurs, fournisseurs, clients et entreprises dans lesquelles le Groupe investit, populations potentiellement impactées par les entreprises et projets financés par le Groupe).

L'approche de BNP Paribas en matière de droits humains est guidée par la [Charte internationale des droits de l'homme](#), les [conventions fondamentales](#) établies par l'Organisation internationale du Travail (OIT), ainsi que par les [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#) des Nations Unies et par les [Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#).

2. Gouvernance

Le respect des droits humains repose sur la gouvernance mise en place par BNP Paribas en matière de responsabilité sociale et environnementale.

La stratégie relative aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), incluant les droits humains, est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'administration du Groupe, qui s'appuie sur deux de ses comités spécialisés, le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE (CGEN) et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).



Outre la Direction RSE, les enjeux ESG sont notamment suivis par la Direction des Ressources Humaines (RH) en ce qui concerne les collaborateurs du Groupe, la Direction *Procurement & Performance* (P&P) pour les fournisseurs et sous-traitants de BNP Paribas, et par les principaux métiers au sein des divisions de BNP Paribas. En outre, les Directions de Finance, de la Compliance, de RISK et de LEGAL contribuent à la supervision du suivi des enjeux ESG du Groupe.

3. PARTIES PRENANTES

1. Collaborateurs

BNP Paribas s'engage à traiter avec dignité et respect tous ses collaborateurs, et attend de ces derniers qu'ils respectent les droits humains dans le cadre de leurs activités professionnelles.

À ce titre, les politiques en matière de sécurité des personnes et de biens, le [Code de conduite](#), l'[Accord Droits Fondamentaux et Socle Social Mondial de BNP Paribas](#) (Accord Monde) et d'autres accords, politiques ou dispositifs RH, couvrent les collaborateurs du groupe, en matière de liberté syndicale et négociation collective ; de diversité, égalité, inclusion et prévention des discriminations ; de sécurité et santé au travail et de conditions de travail.

Des formations relatives aux Droits Humains & Entreprises sont déployées en direction des collaborateurs occupant des postes leur permettant de jouer un rôle effectif dans la promotion du respect des droits humains. Enfin, afin de renforcer la culture de la conformité, un objectif relatif au respect du Code de Conduite, des règles et règlementations applicables est assigné chaque année à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Tout manquement à ces principes, incluant le respect des collègues, est formalisé par le manager dans le cadre de l'évaluation professionnelle annuelle du collaborateur.

2. Fournisseurs et sous-traitants

BNP Paribas travaille avec ses fournisseurs pour développer des chaînes d'approvisionnement plus durables, notamment par l'inclusion de clauses relatives aux droits humains dans sa [Charte d'Achats Responsables](#), qui énonce les engagements réciproques du Groupe et de ses fournisseurs et sous-traitants sur le plan éthique, environnemental et social.

En outre, BNP Paribas a intégré dans son dispositif de gestion des risques ESG relatifs à ses fournisseurs et sous-traitants l'utilisation de questionnaires ESG, lors des appels d'offres, avec une prise en compte des critères ESG, dont plusieurs relatifs au respect des droits humains, dans l'évaluation des offres, ainsi que des formations à destination de la filière Achats.

Dans les contrats avec ses fournisseurs et sous-traitants, BNP Paribas intègre des clauses contractuelles types, couvrant les exigences sur les critères environnementaux et sociaux (incluant les droits humains), qui prévoient depuis 2018 la possibilité de mettre fin aux contrats en cas de non-respect par les fournisseurs des exigences ESG du Groupe.



3. Clients particuliers

Le Groupe a identifié deux risques principaux d'atteintes aux droits humains dans le cadre de la distribution de ses produits et services aux particuliers : la discrimination dans l'accès aux services financiers et la violation du droit à la vie privée (atteinte à la protection des données personnelles des clients).

- La non-discrimination dans l'accès aux services financiers est incluse dans la politique interne de Protection des Intérêts des Clients (PIC). La politique PIC, dont le suivi est assuré par la fonction intégrée Compliance, définit les règles d'organisation et de conduite applicables au sein du Groupe en matière de protection des intérêts des clients.
- La protection de la vie privée est une priorité pour le Groupe, qui s'engage à être exemplaire en matière de protection des données personnelles qu'il est amené à recueillir et traiter dans le cadre de ses activités. À cette fin, BNP Paribas s'engage au strict respect des réglementations en vigueur dans chaque pays et pour ce qui concerne le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), BNP Paribas a publié une *Notice d'information relative à la protection des données personnelles*, [consultable librement](#) sur le site internet du Groupe et régulièrement mise à jour.

4. Clients entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe investit pour le compte de tiers

BNP Paribas attend de ses clients entreprises et des entreprises dans lesquelles il investit pour compte de tiers qu'ils gèrent leurs propres activités et leurs chaînes d'approvisionnement dans le respect des droits humains. Dans les secteurs les plus sensibles, le Groupe BNP Paribas s'est doté de politiques de financement et d'investissement spécifiques qui incluent des critères relatifs aux droits humains.

Le Groupe mesure et suit l'exposition de ses clients entreprises¹ aux risques ESG à travers l'*ESG Assessment*, un cadre d'évaluation adapté aux enjeux les plus saillants des secteurs d'activité des clients du Groupe, et portant sur cinq dimensions, dont deux liées aux droits humains (santé et sécurité des collaborateurs et impact sur les communautés). L'*ESG Assessment* repose sur des questionnaires sectoriels, prenant en compte les enjeux matériels de l'activité du client et intégrant le cas échéant les critères définis dans les politiques de financement et d'investissement du Groupe, complétés par une analyse des controverses éventuelles touchant ce dernier.

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement pour compte de tiers, BNP Paribas Asset Management s'emploie également à identifier, prévenir et atténuer les potentiels impacts négatifs sur les droits humains pouvant découler ou être liés aux activités des entreprises dans lesquelles il investit. En plus de l'application des politiques sectorielles encadrant l'activité du Groupe envers les industries aux enjeux ESG particulièrement saillants, l'exclusion de certains secteurs et une politique d'actionnariat volontariste (dialogue avec les émetteurs, politique de vote, engagement avec les entreprises, notamment sur les thématiques de santé et sécurité au travail et de lutte contre l'esclavage moderne) complètent ce dispositif.

5. Communautés locales

BNP Paribas, signataire des Principes de l'Equateur depuis 2008, prend en compte les enjeux pouvant impacter les communautés locales dans ses activités de financement de projets, et encourage ses clients, dans tous les pays, à obtenir le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) des

¹ Au moment de la publication de ce document, l'*ESG Assessment* a été déployé sur le segment *large corporates* de la clientèle de BNP Paribas et a vocation à être adapté et étendu à d'autres segments de clientèle dans une logique de progrès continu.



populations locales impactées par les projets. Ce dispositif a été renforcé par le déploiement de l'*ESG Assessment* depuis 2021, dont l'une des cinq dimensions (impact sur les communautés) s'attache à évaluer la gestion de ce sujet par les entreprises clientes du Groupe, à travers des questions dédiées et l'analyse de controverses.

6. Dialogue avec les parties prenantes et dispositif d'alerte éthique

La volonté de BNP Paribas d'entretenir un dialogue ouvert, constructif et fructueux avec ses parties prenantes se manifeste par les mesures prises par le Groupe afin de structurer et faciliter ce dialogue. La manière dont BNP Paribas recueille et traite les sollicitations de ses parties prenantes est détaillée dans la position *Dialogue avec les parties prenantes*, régulièrement mise à jour.

Un dispositif d'alerte de niveau Groupe placé sous la responsabilité de référents dédiés au sein des fonctions Compliance et Ressources Humaines, selon les sujets, peut être activé par les parties prenantes externes de BNP Paribas, au moyen d'un formulaire d'alerte disponible sur le site internet du Groupe [Lien : [Dispositif d'alerte BNP Paribas](#)].

La démarche de BNP Paribas en ce qui concerne le respect et la promotion des droits humains s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue. Le Groupe complétera lorsque nécessaire son dispositif en la matière.

